



que faire quand ma copine est enceinte

Par **seochi**, le **22/04/2010** à **23:19**

Bonjour je suis étudiant sans papiers depuis deux ans et ma copine est enceinte et elle est allemande que dois je faire.

Par **WAEL**, le **23/05/2010** à **18:21**

tu dois assumé c tout simple

Par **GOD_Can**, le **01/06/2010** à **00:02**

pour la reconnaissance à la mairie ici en france il est demandé une pièce d'identité valide. Un passeport valable peut faire l'affaire mais c'est vrai que pour les démarches à la mairie il y a un risque que le statut de sans-papier soit révélé

par contre pour tout ce qui est participation financière , moral et physique le fait que vous n'ayez pas de papier en règle n'intervient pas...vous pourrez assisté aux différents examens (échographie , prise de sang) , faire des courses ...

en dehors du côté administratif votre situation irrégulière ne change rien. Il semblerait que au moment de la déclaration de la naissance le fait même que vous n'ayez pas les papiers puissent ne rien empêcher et après si plait à DIEU peut-être via l'Allemagne en tant que parent d'enfant allemand vous pourrez avoir une régularisation de votre situation

bon courage et Félicitations